

## Ça construit de partout

Vous avez beau chercher, le *Tambour de Ville* ne vous dit rien du **processus d'urbanisation** mis en œuvre **actuellement dans la commune**. Pourtant, c'est un sujet qui préoccupe les habitants.

La caractéristique de Bois Le Roi est l'implantation des constructions dans un cadre de verdure. Or les haies et les arbres **disparaissent** avec **l'aval de la mairie**.

Chacun peut en faire le **constat**. Par exemple **rue Carnot**, :



A  
V  
A  
N  
T



A  
P  
R  
È  
S

## Implantation d'immeubles autour de la gare

La mairie **est en train de faire perdre** volontairement son caractère au quartier de la gare.

Madame le maire **a donné son autorisation** pour la construction d'un **immeuble** de près de **12 mètres de haut** entre la poste et la pharmacie, sur le terrain **actuellement entièrement boisé de grands arbres**. Ce projet sacrifie irréversiblement tous les arbres.

La mairie ne fait **rien pour éviter que Bois le Roi ne se transforme** en une **banlieue**. *Ce n'est pas ce que veulent les habitants*. Ils se sont éloignés des zones très urbanisées et ont **choisi Bois le Roi pour son cadre de vie** avec ses grands arbres et ses **maisons entourées de jardins**.



ESPACE BOISÉ ACTUEL



IMPACT DU PROJET



## Implantation d'immeubles autour de la gare (suite)

La mairie se cache derrière la fatalité du développement de l'Île De France pour construire des immeubles.

**C'est FAUX !**

**Ce sont ses choix délibérés qui mettent en cause notre cadre de vie.**

**La loi permet de garder notre cadre de vie et les élus en charge de l'urbanisme le savent très bien.  
D'autres communes aux alentours y arrivent !**

## Les sentiers de Bois le Roi

La mairie ne fait pas respecter la libre circulation sur les sentiers de Bois le Roi. Beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui indûment **inaccessibles** alors qu'ils étaient ouverts depuis des décennies.

C'est notamment le **cas du sentier Jacques Roques** qui part de la rue Carnot à la hauteur du n°24, pour rejoindre la forêt. Nous avons demandé à la mairie, dans un courrier du 3 juin, de faire respecter le droit. Dans sa réponse, du 30 juillet, la mairie se contente de considérations générales et **n'agit pas pour les faire rouvrir.**



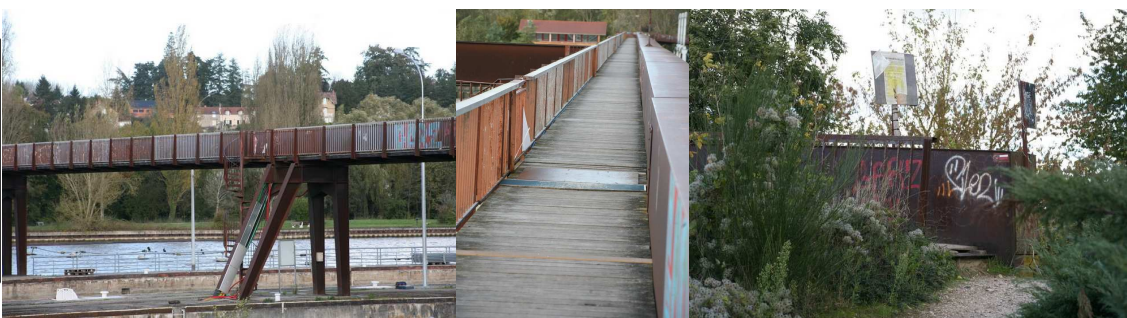
**Développer des circulations douces et ne pas sacrifier celles qui existent, c'est le sens du progrès d'aujourd'hui**

## La passerelle de l'écluse

La passerelle de l'écluse permet de se rendre à pied ou en vélo **d'un coté à l'autre de la Seine en toute tranquillité**. Cette passerelle nécessite des travaux **d'entretien** et de **mise aux normes**.

**Si rien n'est fait, elle risque d'être fermée. C'est impensable !**

Notre **communauté de communes** dont la présidente est notre maire, se doit **d'intervenir**.



Passerelle de Bois Le Roi à Chartrettes dont l'accès est inaccessible aux poussettes ou aux handicapés

## Adhésion

Nom: ..... Prénom: ..... **Cotisations:**  
• de base : 16 € minimum  
Adresse : ..... • de soutien : entre 50 € (soit 20 €\*) et 199 € (soit 79 €\*)  
Code Postal: ..... Commune: ..... • membre bienfaiteur : 200 € (soit 80 €\*) ou plus  
Tél. : ..... Adresse e-mail : ..... **\*après déduction fiscale**

Règlement de préférence par chèque à l'ordre de l'association

**Retrouvez tous nos dossiers sur [www.blenvironnement.org](http://www.blenvironnement.org)**

### Rejoignez-nous:

Cotisation à partir de 16€ à adresser avec vos coordonnées à notre secrétariat.

Secrétariat  
51 rue du cormier  
77590 Bois le Roi  
[contact@blenvironnement.org](mailto:contact@blenvironnement.org)

\*66% de votre cotisation versée en 2013 est déductible de votre impôt dans la limite de 20% de votre revenu imposable.